

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 02 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle polyvalente de Bulhon, après convocations légales en date du 27 juin 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mr Alain COSSON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Michelle CIERGE
Mme Catherine MORAND	Mr Bernard FRASIAK
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme D. GRANOUILLET donne pouvoir à Mme J. HUGUET
- Mme D. DE FREITAS donne pouvoir à M. Y. DUPOUE
- M. G. MARQUET donne pouvoir à Mme E. GRANET
- M. R. BROUSSE donne pouvoir à Mme M. CIERGE
- Mme S. VIAL donne pouvoir à M. B. FRASIAK

Absents : M. Romain FERRIER, Mme Anne-Marie OLIVON, M. Gilles BERGAMI

VOTE: En exercice : 35 Présents : 27 / Représentés : 5 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Sylvie EXBRAYAT, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Adhésions et cotisations de la CCEDA à divers organismes pour 2024 – modification n°2

ADHESIONS ET COTISATIONS DE LA CCEDA A DIVERS ORGANISMES POUR 2024 – MODIFICATION N°2

- CONSIDERANT l'adhésion de la CCEDA à divers organismes pour l'exercice de ses compétences ;
- CONSIDERANT les actions des organismes présentés ci-dessous qui permettent d'apporter à la CCEDA des informations réglementaires (notes, arrêtés, rapport d'analyse...), des réseaux de partenaires dans ses domaines de compétences, un soutien dans l'élaboration de projets ;
- VU la délibération n°2 du 19/03/2024 ;
- VU la délibération n°20 du 04/06/2024 ;

Madame la Présidente explique que le montant :

- de la contribution au Parc Naturel Régional Livradois-Forez est erroné dans la délibération du 19/03/2024 et qu'il convient donc de le modifier, le montant étant de 6 429,60 € ;
- de la contribution au Grand Cycle de l'Eau, participation financière aux travaux du contrat Dore doit être modifiée suite à une erreur d'inscription dans la délibération n°20 du 04/06/2024, le montant étant de 52 562,48 € ;
- de la contribution au Pôle Métropolitain Clermont-Ferrand-Vichy-Auvergne est erroné dans la première délibération et qu'il convient donc de le modifier, le montant étant de 8 437,69 € ;
- de la contribution à Territoires d'Industries 63 a été omis dans la délibération n°2 du 19/03/2024 et qu'il convient de l'ajouter, le montant étant de 1 500 €.

Madame la Présidente précise que ces montants avaient bien été inscrits lors du vote du budget principal 2024, il ne s'agit pas de dépenses nouvelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 juillet 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente